



COVID-19

Protocole Sanitaire COVID-19 Le Nautille 2020-2021

Version 2 - 9 septembre 2020

1. Entrée dans la piscine

- Pas de rassemblement dans le hall de la piscine.
 - L'accueil des adhérents et le discours de début de séance se fera à l'extérieur si besoin.
 - Un référent COVID sera nommé à chaque séance.
 - Prise de température avec thermomètre sans contact de chaque adhérent avant entrée dans les vestiaires.
 - Si la température est au-dessus de 38°C, l'adhérent ne pourra entrer dans la piscine.
 - Accès au Vestiaire Collectif uniquement.
 - Se dévêtir dans une cabine, ranger ses affaires dans un sac
 - Passer aux douches, prendre une douche savonnée.
 - Se rendre au bord du bassin à l'emplacement vu avec votre moniteur, y poser votre sac.
 - Le port du Masque est obligatoire jusqu'aux douches.
-

2. Au bord du bassin : l'activité

Le moniteur gère la séance et assure le respect du protocole.

Pour des besoins de rappel de personnes contact COVID :

- Chaque responsable de section tient une liste d'élèves et moniteurs présents par séance qu'il conserve 15 jours.
- Chaque adhérent qui vient en libre et n'appartient pas à une section doit inscrire son nom sur une liste à l'entrée de la piscine, ou le cas échéant se manifeste auprès d'un responsable de section.



Chaque responsable de section informe les élèves de l'attestation d'auto-évaluation COVID à remplir par toute personne démarrant ou reprenant l'activité.

En surface / "à sec"

- Limiter le temps des briefing/débriefing, 10mn max (préparer la séance au préalable)
- Respect de la distanciation sociale 1m jusqu'à la mise à l'eau

Dans l'eau

- En nage/Apnée : 8 personnes par ligne maximum
- En plongée, pas d'échange d'embout, toujours faire les exercices en simulé (même sur l'octopus)
- Ne pas cracher dans le masque
- Pas de partage/échange de matériel

Le local matériel est fermé aux adhérents, 2 moniteurs distribuent et récupèrent le matériel aux pratiquants afin d'assurer la désinfection (stab et détendeur, palmes, masques...)

Recommandation : terminer la séance 15mn plus tôt que d'habitude afin d'assurer la décontamination du matériel et le gonflage des blocs par l'équipe restreinte et dédiée par séance (moniteur et responsable matériel).



COVID-19

3. Le matériel

Les actions de partage de matériel pendant l'activité sont proscrites, chaque matériel est utilisé par un seul pratiquant par séance.

Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, il ne doit être ni échangé, ni partagé, et le pratiquant assure la désinfection après usage.

Le local est fermé aux adhérents, seuls 2 moniteurs distribuent et récupèrent le matériel aux pratiquants afin d'assurer la désinfection.

Désinfection du matériel

Rinçage et décontamination systématique du matériel prêté par le club :

- Détendeur : Pulvérisation du produit désinfectant (normé EN14476) sur les deuxièmes étages en fin de séance avant rangement.
- Masque/tuba : désinfection par immersion durant 15 minutes dans un bac de désinfection dédié avant rangement.
- Gilet stabilisateur : rangement sur un cintre après la séance et ne plus utiliser jusqu'à la prochaine séance (soit plus de 48h).

Gonflage des blocs

Le local de gonflage est fermé aux adhérents, seuls 2/3 moniteurs se chargent du gonflage des blocs.

4. Sortie de la piscine

- Récupérer son sac au bord du bassin
- Le port du masque est obligatoire dès la sortie des douches
- Accès aux douches et aux cabines des vestiaires collectifs uniquement
- Sortir par le hall sans y faire de halte



COVID-19

5. Voyages et sorties organisés par Le Nautille

Pour tous les voyages et sorties organisés par Le Nautille, un Test PCR COVID-19 sera demandé à chaque participant (élève et moniteur).

- Test PCR Covid-19 à faire 72h avant le départ au plus tard.
- Résultat du Test à transmettre au Responsable de la Sortie (DP).
- Si le résultat s'avère test positif : le participant annule le voyage et se fait rembourser par le club.
- Si le résultat du test n'est pas encore disponible mais le participant montre la preuve que le test a été effectué 72h avant : l'adhérent peut embarquer pour la sortie. Pas de remboursement du club si le participant annule.

6. Consignes individuelles

- Informer Le Nautille si vous êtes touché par le COVID et ne pouvez pas venir à la piscine
- Ne pas venir à la séance si vous avez coché Oui à l'une des cases de l'attestation d'auto-évaluation COVID
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage uniquement et le jeter immédiatement dans une poubelle
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux



COVID-19

7. Sources documentaires

Auto Questionnaire COVID

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/05/6c5df69429697f0718c7f9d7fd8447ecc6d082e0.pdf>

Guides de la rentrée sportive du Ministère des Sports

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/guide-de-la-rentree-sportive>

Guides pratiques post-confinement liés a la reprise des activités physiques et sportives du Ministère des Sports

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

Décret n° 2020-860, (en particulier, articles 1er, 3 et 44)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897&categorieLien=id>

Article site FFESSM: Covid-19 | Phase 3 du déconfinement

<https://ffessm.fr/actualites/covid-19-phase-3-du-deconfinement>

Article site Alain FORET: Reprise progressive de la plongée

<https://www.plongee-plaisir.com/fr/reprise/>